

Le véhicule électrique en copropriété ?

Avec Zeplug, c'est possible !

Sans impact sur les charges de l'immeuble



ZEPLUG

Solution recommandée
par les plus grands syndicis

Contactez-nous : contact@zeplug.net - www.zeplug.net

Comment ça marche ?

Un ou plusieurs copropriétaires
veulent une solution de recharge
pour leur véhicule électrique ?
Les autres copropriétaires ne veulent
pas d'un branchement sur le compteur
des parties communes et ne veulent
pas d'impact sur les charges ?

Zeplug est la solution qu'il vous faut !



1



Zeplug installe à ses frais
une alimentation électrique,
indépendante de l'alimentation
de l'immeuble et dédiée
à la recharge des
véhicules électriques⁽¹⁾

2



Zeplug installe une borne
de recharge sur la place
de parking de chaque client

3



Les clients souscrivent
un abonnement au service
de recharge Zeplug

(1) Sous réserve de faisabilité.



Combien ça coûte ?

1

Alimentation dédiée

0€
TTC

Zeplug prend à sa charge l'installation de l'alimentation dédiée, l'ouverture d'un compteur ENEDIS à son nom et le câblage jusqu'à la borne de recharge

2

Borne de recharge

499€
TTC

Le client est propriétaire de la borne installée
Prix de revient net⁽²⁾

3

Abonnement Zeplug

À partir de
19€
TTC/mois

Offre SANS ENGAGEMENT.
Le client est libre de résilier son abonnement à tout moment

2 TYPES D'ABONNEMENT :

"Tout compris" ▶ L'abonnement intègre l'électricité nécessaire à la recharge du véhicule. Plusieurs forfaits sont disponibles pour s'adapter à tous les besoins

"À la carte" ▶ L'électricité est facturée séparément en fonction de la durée d'utilisation de la borne

(2) Prix de revient net après déduction de l'aide ADVENIR, du crédit d'impôt de 30% et de l'aide « nouveaux clients » accordée par Zeplug sous forme de remise sur l'abonnement Zeplug pendant les premiers mois.

Avantages de l'offre Zeplug

0

Frais pour la copropriété

Pas d'impact sur les charges : seul le client Zeplug souscrit un abonnement pour accéder au service

0

Gestion pour le syndic

ZEPLUG s'occupe de la gestion et de la maintenance de l'installation

1

Facture

Zeplug est connecté à la plupart des réseaux publics de recharge et centralise l'ensemble des données de consommation

100%

Budget Maîtrisé

Abonnement "tout compris" intégrant les recharges du véhicule et la maintenance de l'installation

100%

Renouvelable

L'électricité fournie par Zeplug est garantie d'origine renouvelable

Zeplug s'occupe de tout

- ▶ Zeplug étudie l'implantation du dispositif avec le Syndic et le Conseil Syndical
- ▶ Zeplug prépare le dossier de présentation du service en assemblée générale
- ▶ Zeplug pilote l'installation de tout le dispositif
- ▶ Zeplug fait certifier l'installation par le Consuel⁽³⁾
- ▶ Zeplug assure la mise en service du dispositif avec chaque copropriétaire ou locataire ayant souscrit un abonnement Zeplug
- ▶ Zeplug assure ensuite la maintenance des installations



⁽³⁾ Association loi 1901 créée en 1964, et accréditée par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) depuis 1998. Consuel est agréé pour exercer le contrôle de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur (arrêté du 17 octobre 1973).



Points clés de l'offre Zeplug

Le service Zeplug est accessible aux propriétaires mais aussi aux locataires.

Zeplug propose toutes les puissances de charge.

L'infrastructure est évolutive et extensible sans limite sur le nombre d'utilisateurs.

Il n'est pas nécessaire de créer des places dédiées. Les bornes sont installées sur les places de parking existantes.

Ils nous font confiance

SYNDICS



ENTREPRISES

SAGEMCOM

L'ORÉAL

ALSTOM



Cartier
Paris

elior

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

PROMOTEURS IMMOBILIERS

bpd marignan



Windsor

CONSTRUCTEURS

Renault, Tesla, BMW et VW Fleet

CONTACTEZ-NOUS

ZEPLUG

www.zeplug.net - contact@zeplug.net

Tél. : 09 72 53 80 66



Zeplug est la seule solution qui n'a aucun impact sur les charges de l'immeuble et qui n'implique aucune gestion spécifique de la part du Syndic.

C'est pour cela qu'elle a déjà été adoptée dans de nombreuses copropriétés partout en France et qu'elle est recommandée par les plus grands syndicats.